

I. AGENT D'AMÉNAGEMENT / INSPECTEUR

- Permis d'aménagement et de construction
- Information générale au sujet du zonage ainsi que sur l'application des règlements :
(Roulotte de voyage, construction d'une maison unifamiliale et/ou bifamiliale, achat d'un terrain, activité professionnelle à domicile, etc.)
- Surveillance des territoires / infractions
- Information générale sur la construction / Code national du bâtiment
- Inspection de constructions
- Production de rapport d'inspection

II. CONSEILLER EN URBANISME / URBANISTE

- Lettre de conformité au zonage
- Lettre de confirmation de zonage (Permis d'alcool, garderie, salon coiffure/esthétique, vente/inspection de véhicules, etc.)
- Information générale sur l'adoption et/ou la modification d'un arrêté. (Municipalité et/ou plan rural)
- Rédaction de règlements, planification du développement
- Production d'analyse et de recommandation pour des modifications de règlements
- Interprétation légale : questions sur des problématiques d'application de règlements, sur les droits acquis, sur les usages non conforme, etc.

III. AGENT DE LOTISSEMENT

- Approbation de document (Acte de transfert, servitudes...)
- Demande de lotissement
- Information générale au sujet d'une propriété (Pour lotissement ou développement seulement)

IV. AGENT D'APPLICATION

- Plainte
- Information sur le traitement des infractions
- Information sur le traitement des dérogations

V. ANALYSTE EN GÉOMATIQUE

- Impression de cartes
- Production de rapport statistique